

Réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2023

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 29 septembre 2023.

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations : Monsieur le Maire rend compte aux conseillers municipaux de l'usage de ses délégations.

Placement – Comptes à termes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

- ✓ Que la commune a toujours veillé à conserver les fonds issus des ventes forcées de bois consécutives à la tornade du 11 juillet 1984 ;
- ✓ Que ces fonds qui ont fait initialement l'objet de plusieurs placements en « Obligations Assimilables du Trésor », ont toujours été replacés à leur date d'échéance ;
- ✓ Que ce placement communal en Obligations Assimilables du Trésor arrive à échéance le 25 octobre 2023,

Considérant que ces produits constituent des recettes exceptionnelles issues de ventes de bois suite à une catastrophe naturelle, le conseil municipal décide de les placer en compte à terme sur une durée d'un an, au taux nominal en vigueur lors de la souscription.

Halle multifonctionnelle en bois local à vocation scolaire, sportive et culturelle – Demande de subvention au titre de la DETR

Le conseil municipal décide le projet de création d'une halle multifonctionnelle en bois local à vocation scolaire, sportive et culturelle, pour un coût estimatif de 356 959.00 € HT. Il sollicite une subvention DETR à hauteur de 40 % soit 142 783.60 €.

Halle multifonctionnelle en bois local à vocation scolaire, sportive et culturelle – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Grand Est

Le conseil municipal décide le projet de création d'une halle multifonctionnelle en bois local à vocation scolaire, sportive et culturelle, pour un coût estimatif de 356 959.00 € HT. Il sollicite une subvention auprès de Conseil Régional « Grand Est » à hauteur de 50 % soit 178 479.50 €.

RPIC du Durbion – Organisation du temps scolaire

L'organisation du temps scolaire de l'école primaire arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2023/2024. Le conseil municipal décide de reconduire l'organisation actuelle, à savoir : Lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Communauté d'Agglomération d'Epinal – Présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) :

Le conseil municipal, approuve le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 18 septembre 2023.

Centre de Gestion des Vosges – Contrat d'assurance des risques statutaires 2025 – 2028

Le conseil municipal mandate le Centre de Gestion des Vosges pour lancer la procédure de renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires, pour une durée de quatre ans à effet au 1^{er} janvier 2024.